

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 20 SEPTEMBRE 2016


Nombre de membres En exercice : 54 Présents : 38 Votants : 51 Suffrages exprimés : 51 Vote Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0	<p>L'an deux mille quatorze, le 20 septembre à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à Béziers, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, président.</p> <p>Présent(e)s titulaires : Mesdames et Messieurs Yannick ALLEGRE, Guy AMIEL, Gérard BARRAU, Alain BIOLA, Alexandra BOUISSY, Rémi BOUYALA, Didier BRESSON, Alain CARALP, Gwendoline CHAUDOIR, Guy COMBES, Pierre CROS, Jordan DARTIER, Océane DELBAERE, Gilles D'ETTORE, Bruno ENJALBERT, Francis FORTÉ, Sébastien FREY, Robert GAIRAUD, Dominique GARCIA, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Valérie GONTHIER, Michel HERAIL, Stéphane HUGONNET, Frédéric LACAS, Jean-Pierre LAMBERT, Jacques LIBRETTI, Yann LLOPIS, Jean-Claude MARCHI, Michèle MILLER, Richard NOUGUIER, Hervé OBIOLS, Stéphane PEPIN-BONET, Jean-Pierre PEREZ, Serge PESCE, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Jean-Claude RENAU, Daniel RENAUD, Edgar SICARD, Michel SUERE, Christophe THOMAS, Philippe VIDAL, Emmanuel VILLANEUVA, Luc ZENON conseillères et conseillers syndicaux.</p> <p>Présent(e)s suppléant(e)s : Messieurs Gérard ANGELI, Alain GRENIER, Christian MARTINEZ, Gérard MILLAT, conseillers syndicaux suppléants.</p> <p>Absent(e)s excusé(e)s représentés par mandats : Mesdames et Messieurs, Gérard ABELLA, Didier DIEZ, Norbert ETIENNE, Alexandra FUCHS, Florence TAILLADE, Conseillers syndicaux ayant donné respectivement mandat à Madame et Monsieur, Michel SUERE, Richard NOUGUIER, Francis FORTÉ, Luc ZENON, Guy COMBES.</p> <p>Absent(e)s excusé(e)s suppléés : Messieurs Pascale LAUGE, Alain VOGEL-SINGER, Patrick SOL, Christine PRADEL, conseillères et conseillers syndicaux.</p> <p>Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire :</p>
Date de convocation 9 septembre 2016	<p>Objet : TABLEAU DES EMPLOIS</p> <p style="text-align: right;"><u>Rapporteur : Le Président</u></p>
Date de transmission en sous-préfecture 	
Date d'affichage 	
Délibération N° 2016-21	<p>Mesdames, Messieurs,</p> <p>Vu le code général des collectivités territoriales ;</p> <p>Vu l'arrêté préfectoral du 20 janvier 2004 portant création du Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois;</p> <p>Vu le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 ouvre la possibilité de mettre en place pour les agents de la Fonction Publique Territoriale le compte épargne temps ;</p> <p>Vu le décret n° 2010-531 du 20 mai 2010, qui permet l'indemnisation des droits à congés rémunérés utilisables sous forme de compensation financière ;</p> <p>Vu la délibération n° 2010-16, en date du 26 novembre 2010, instaurant le Compte Epargne Temps au profit des agents du Syndicat Mixte du SCOT du Biterrois puis modifié les 24 Février 2011 et 13 décembre 2012 ;</p> <p>CONSIDERANT que le Syndicat Mixte souhaite mettre à jour le règlement du Compte Epargne Temps ;</p> <p>CONSIDERANT l'avis favorable du Comité Technique du CDG en date du 24 juin 2016 ;</p>
Contrôle de légalité	

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

Ceci exposé, il vous est proposé :

- **D'ADOPTER** le tableau des emplois tel que modifié et complété ci-joint,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire

Le Comité Syndical, **ADOpte** cette proposition à l'unanimité
Ainsi délibéré à Agde, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,


Président,
Gilles D'ETTORE

Annexe : Tableau des emplois

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL SYNDICAL DU 20 SEPTEMBRE 2016
ANNEXE DELIBERATION N°2016-21**

OBJET : ANNEXE – TABLEAU DES EMPLOIS

Rapporteur : Le Président

Filière	Catégorie	Grade	Quotité de temps de travail du poste	Poste(s) budgétaire(s)	Poste(s) pourvu(s)	Fondement du contrat le cas échéant
Technique	A	Ingénieur en chef	50%	1	1	
Technique	B	Technicien	100%	1	1	
Administrative	A	Attaché	100%	4	2	Art 3-3 loi n° n°84-53
Administrative	C	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	100%	1	1	
		Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	100%	1	1	
TOTAL				8	6	